Commission particulière du débat public
Arc de Dierrey

# Dossier de Presse

# Lancement du débat public

---

**Sommaire :**


**1 - Pourquoi un débat public ?**
**2 - Qu'est-ce qu'un débat public ?**
**3 - Qui organise ce débat public ?**
**4 - Sur quoi le débat porte-t-il ? Qu'est ce que le projet Arc de Dierrey ?**
**5 - Comment ce débat public est-il bâti ?**
**6 - Quels sont les outils de communication du débat ?**




Du 22 septembre 2009 au 15 janvier 2010

## 1 - Pourquoi un débat public ?

Conformément aux dispositions de la Convention d'Aarhus, la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité intègre un nouveau chapitre intitulé : **"Participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire".**

**La CNDP décide de l'organisation d'un débat public.**

La Commission nationale du débat public (CNDP) est chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national dès lors qu'ils comportent des forts enjeux socio-économiques et/ou ont des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Créée en 1995 par la loi « Barnier », la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité lui a conféré un statut d'autorité administrative indépendante (AAI).

**Le maître d'ouvrage doit saisir la CNDP lorsque le projet dépasse des seuils fixés par décret** (notamment lorsque le coût des bâtiments et des infrastructures excède 300 millions d'euros).
La Commission nationale du débat public se prononce par une décision motivée dans un délai de deux mois maximum sur la suite à réserver aux saisines. Elle est publiée au Journal officiel.

Lorsqu'il s'agit d'un débat public, elle en confie l'organisation à une Commission particulière (CPDP) constituée de 4 à 7 membres nommés.

L'organisation du débat est alors financée par le maître d'ouvrage. Seule l'indemnisation des membres de la Commission particulière et le remboursement de leurs frais de déplacement, est prise en charge par la CNDP, ce qui garantit leur indépendance.

**La CNDP a décidé d'organiser un débat public sur le projet de développement des capacités de transport de gaz naturel par canalisation entre les communes de Cuvilly (Oise) et de Voisines (Haute-Marne) via Dierrey-Saint - Julien (Aube).**

Le projet ARC DE DIERREY proposé par GRTgaz, est estimé à 700 millions d'euros. Ce projet répond à la nécessité de développer les capacités de transport de gaz naturel en augmentant le maillage du réseau national.

Saisie par GRTgaz le 15 janvier 2009, la CNDP a acté l'organisation d'un débat public sur ce projet de développement des capacités de transport de gaz naturel le 4 février. Elle a confié l'organisation à une Commission particulière présidée par Patrick Legrand dont les membres ont été nommés le 1er avril et 3 juin 2009.

## 2 - Qu'est-ce qu'un débat public ?

**Permettre à tous de s'informer et de s'exprimer sur un projet.**

Le débat public a pour objectifs **de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'être informés sur le projet, d'obtenir des réponses à leurs questions et d'exprimer leurs observations, critiques et suggestions.**

Il s'agit in fine de permettre, sous la responsabilité de la Commission particulière du débat public (CPDP), un dialogue entre le public et le maître d'ouvrage afin de discuter de l'opportunité du projet, de ses objectifs et ses grandes caractéristiques. Le débat public se situe donc en amont de l'enquête publique qui précède la décision d'engager ou non l'opération.

**Un projet à l'étude qui peut encore être modifié.**

Le débat public est organisé et animé par une autorité indépendante ponctuelle, la Commission particulière du débat public (CPDP) tout spécialement nommée par la CNDP.
A l'issue du débat, le président de la CPDP valide un compte-rendu dans lequel le déroulement du débat public et synthèse des arguments échangés sont relatés factuellement. Elle ne se prononce pas sur le fond du projet.

**Une fois la publication du compte-rendu et du bilan du débat public** (par le Président de la Commission particulière du débat public), **le maître d'ouvrage doit faire savoir publiquement, sous trois mois, le principe, les conditions de poursuite éventuelle du projet.** Les précédents débats ont démontré que la participation de tous les acteurs pouvait apporter des modifications radicales à des projets (jusqu'à l'abandon) et dans tous les cas des améliorations notables.

**Débat public et enquête publique**

Le débat public se situe bien en amont dans la vie d'un projet. **Lorsqu'un débat public est organisé, la décision d'engager ou non l'opération n'est pas encore prise**. Après le débat public, la vie du projet, s'il est confirmé, continue. Les enquêtes publiques ont lieu comme prévu par la loi.

Contrairement aux commissaires enquêteurs, **la Commission particulière ne prend pas position**.

Environ 17.000 enquêtes publiques sont organisées chaque année pour des projets d'intérêt national.

## 3 - Qui organise le débat public ?

**Le débat public est organisé par une Commission particulière du débat public (CPDP), organisme indépendant du maître d'ouvrage.**La CPDP est chargée d'informer le public de la manière la plus complète et de favoriser son expression par la mise en place d'espaces de dialogue et de discussion.

La CPDP s'impose **deux principes** :
**La neutralité** : la CPDP s'assure de la qualité du débat et n'a pas d'avis à donner sur le projet lui-même.
**L'indépendance :** la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics ; ses membres sont indemnisés par la Commission nationale, selon un barème règlementé. Le maître d'ouvrage finance, quant à lui, l'organisation du débat.

Le débat public répond aux **trois autres** :
**L'équivalence** : elle garantit à toute personne qui le souhaite la possibilité de s'exprimer.
**La transparence** : elle veille à la clarté et à l'accessibilité de toutes les informations.
**L'argumentation** : La CPDP prend garde à ce que le débat se construise progressivement sur la base d'opinions argumentées.

**Les missions d'une CPDP :**
- organise et anime le débat,
- diffuse une information complète, transparente et objective à destination de la population,
- permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais de contributions écrites,
- veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public,
- produit, à la fin du débat public, un compte-rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées dans le cadre du débat public.

**Les membres de la CPDP :** Nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP), les membres des commissions particulières sont choisis pour leurs compétences et leur expérience. La CPDP **sur le projet ARC DE DIERREY est composée de 6 membres :**

**Patrick Legrand (Président) :** vice président de la Commission nationale du débat public, architecte D.P.L.G, ingénieur de recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), Président d'honneur de France Nature Environnement (FNE), ancien membre du Conseil Economique et Social (CES) et de la Commission du Développement Durable.

**Michel Genesco :** consultant associé d'une société de conseils et d'expertises environnementales au profit de l'industrie et des collectivités, Chevalier de l'Ordre National du Mérite, membre de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement (AFITE).

**Violette Le Quéré-Cady** : scénariste et illustratrice de bandes dessinées dont une collection scientifique et pédagogique en collaboration avec des chercheurs (thèmes : l'eau, le sol, les OGM, le clonage, la biodiversité …)

**Nicolas Lionnet :** architecte-paysagiste libéral, réalise des études de paysages urbains, de paysages liés aux grandes infrastructures ainsi que des parcs privés et publics, ancien secrétaire de la Fédération Française du Paysage (FFP).

**Pierre Gervason :** formation universitaire (Sciences Physiques) et Ingénieur ENSPM (Institut Française du Pétrole). Parcours industriel dans la R&D et la communication environnementale, sanitaire, développement durable et crise.

**Michel Giacobino :** ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Vice-président du comité stratégique du PREBAT (programme de recherches et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment).

## 4 - Sur quoi le débat porte-t-il ? Qu'est-ce que le projet ARC DE DIERREY ?

**Le projet arc de dierrey et ses enjeux**

ARC DE DIERREY est un **projet de développement des capacités de transport de gaz naturel dans le nord de la France (développement de la station de Taisniéres, construction de terminaux méthaniers sur la façade maritime Manche – Mer du Nord).**

Ce projet trouve son point de départ dans l'évolution du contexte énergétique. La nécessité à l'échelle européenne de renforcer la sécurité d'approvisionnement en maîtrisant la dépendance énergétique de l'Europe vis-à-vis des approvisionnements extérieurs (prévision d'une augmentation de 50% des importations à l'horizon 2030).

Le projet ARC DE DIERREY consisterait donc en un **renforcement des capacités actuelles de transport** afin de répondre à cette nouvelle donne.

**Les caractéristiques du projet**

Cette nouvelle canalisation aurait une longueur d'environ 300 km et serait composée de tubes d'acier de 1,2 m de diamètre environ. Les tubes seront enterrés sur toute la longueur à une profondeur d'au moins 1 mètre. La pression du gaz dans la canalisation est prévue pour atteindre 68 bars, pression usuelle du réseau de transport français.

Aux extrémités, les installations de raccordement au réseau de transport seront réalisées sur les stations existantes. En outre, tous les 20 km environ, sont prévus des postes de sectionnement sur la canalisation.

Pour tout complément, le site internet de GRTgaz: www.grtgaz.com

## 5 - Comment ce débat public est-il bâti ?

**Les réunions publiques**

La CPDP mettra en œuvre, pour la participation et l'expression du public, une vingtaine de réunions publiques ouvertes à tous et dont l'entrée est libre.

**9 réunions générales**

- Bar-sur-Seine à 18h30, le lundi 5 octobre – Salle polyvalente
- Troyes à 18h30, le lundi 12 octobre – Restaurant du Cube
- Jouarre à 20h, le mardi 13 octobre – Salle polyvalente
- Verberie à 20h, le lundi 19 octobre – Salle Dagobert
- Crépy-en-Valois à 20h, le lundi 26 octobre – Salle polyvalente
- Nogent-sur-Seine à 18h30, le mercredi 28 octobre – L'Agora
- Villenauxe-la-Grande à 18h30, le lundi 23 novembre – Salle des fêtes Marcel Delahaye
- Pont-Sainte-Maxence à 20h, le mardi 24 novembre – Salle Claude Monnet
- Bienville à 20h, lundi 7 décembre – Salle polyvalente
- Lizy-sur-Ourcq à 20h, le jeudi 10 décembre – Salle de la Maison Rouge

**5 permanences avec les membres de la Commission de 10h30 à 17h30**

- Verberie, le lundi 19 octobre – Salle Dagobert
- Arc-en-Barrois, le lundi 2 novembre – Salle polyvalente
- Rumilly-les Vaudes, le lundi 30 novembre - Salle polyvalente
- Lizy-sur-Ourcq, le jeudi 10 décembre – Salle de la Maison Rouge
- Marigny-le Châtel, le lundi 14 décembre – Salle de l'Espérance

**3 réunions thématiques**

- Arc-en-Barrois à 18h30, le lundi 2 novembre sur le thème des **« Forêts et parcs naturels »** – Salle polyvalente
- Rebais à 20h, le lundi 9 novembre sur le thème de **« l'Agriculture »** – Salle du foyer rural
- Romilly à 18h30, le lundi 16 novembre sur le thème des **« Milieux naturels et aquatiques »** – Salle François Mitterrand

**4 réunions de clôture**

- Bar-sur-Seine à 18h30, le lundi 4 janvier – Salle polyvalente
- Jouarre à 20h, le lundi 11 janvier 2010 - Salle polyvalente
- Nogent-sur-Seine à 18h30, le lundi 14 janvier 2010 – L'Agora
- Crépy-en-Valois à 20h, le lundi 18 janvier 2010 - Salle polyvalente

Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu intégral (verbatim) ainsi que d'un compte-rendu thématique, mis en ligne sur le site du débat public quelques jours après la réunion (www.debatpublic-ardierrey-gaz.org )

## 6 - Quels sont les outils de communication du débat ?

1. **Le dossier du débat et sa synthèse produits par le maitre d'ouvrage GRTgaz**

Le **dossier du maître d'ouvrage** présentant le projet, son contexte, son opportunité et ses objectifs ainsi que ses impacts et ses retombées économiques sous le contrôle de la CPDP. Ce dossier est à la disposition du grand public et de tout acteur du débat.
Une **synthèse du dossier du maître d'ouvrage** pour une diffusion plus large,

2. **La lettre du débat éditée par la CPDP**

Destinée à très largement relayer l'actualité du contenu de débat, la lettre du débat aura une parution comprise entre 3 et 4 numéros, entre septembre 2009 et janvier 2010.

3. **Les supports d'annonce des réunions publiques**

Sous la forme d'affiches, de tracs, d'affichettes, ces documents sont destinés à l'information de la tenue de réunions publiques en amont de chacune d'entre elles et diffusés dans un périmètre compris entre 20 et 30 km.

4. **Les cahiers d'acteurs**

Sont rédigés par les acteurs souhaitant faire porter leur voix dans le débat (association, organisation professionnelle…). Ils présentent leurs avis et propositions et sont publiés par la CPDP. Au titre de l'équivalence, ils sont édités avec le même niveau de mise en page et de diffusion que le dossier du « débat » préparé par le maître d'ouvrage.

5. **Un film du débat**

Toutes les réunions publiques seront filmées afin de réaliser une compilation des moments les plus représentatifs de l'expression du public. Ce film, au final d'environ 50 minutes, permettra de garder une vision objective des échanges.

**TOUT AU LONG DU DEBAT :**
Un **site Internet** www.debatpublic-arcdierrey-gaz.org met à votre à disposition l'ensemble des documents du débat.

Un **accueil dans les locaux de la CPDP, 2 avenue du Maréchal Joffre à Troyes**, (ouvert au public de 9h à 12h et de 14h à 18h), avec mise à disposition de l'ensemble des documents du débat et de toutes les études réalisées par le maître d'ouvrage.

Des **relations presse** avec les principaux supports écrits et audiovisuels.

**Contact presse**
Odette YAO
2 Avenue du Maréchal Joffre - 10 000 Troyes
Téléphone : 03 25 46 95 91
presse@debatpublic-arcdierrey-gaz.org